

## COMMUNE DE TREIGNAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 10 décembre 2018

**Date de la convocation**  
05/12/2018  
**Date de l'affichage**  
05/12/2018

**OBJET :**

**Tarifs salle des fêtes  
et cantine**

**Réf. 18.12.10.01**

En exercice : 11  
Présents : 8  
Votants : 9

Unanimité

L'an deux mil dix-huit, le lundi dix décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Patricia CHOUTEAU, maire.

**Étaient présents :** Mme CHOUTEAU Patricia, Mme D'ARCANGELO Sandrine (retard de 20 min), Mme FREDERIC Brigitte, Mme REDON Marie, M. CARRAT Daniel, M. JACQUOT Christian, M. MIGNOT Christian, M. PETIT Émile  
*Formant la majorité des membres en exercice.*

**Étaient absents :** M. JARRIER David, M. NURY Sébastien

**Étaient excusés :** Mme TABOURIN Dominique (procuration à M. JACQUOT Christian)

**Secrétaire de Séance :** M. MIGNOT Christian

Mme le Maire informe les conseillers municipaux que la délibération 16.10.19.01 ne paraissait pas claire pour la trésorerie.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal indique que :

- les tarifs restent inchangés,
- le tarif "journée" est valable lors d'une location d'une soirée, jusqu'à 24 h maximum,
- le tarif "week-end" est utilisé pour une durée de deux jours consécutifs,
- il ne peut pas y avoir d'utilisation à la journée pendant le week-end,
- la redevance chauffage est due pour les locations des associations utilisant la salle des fêtes même pour des réunions de bénévoles.

Tarifs à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2017		Salle des fêtes		Cantine	
		location	chauffage	location	chauffage
Week-end	<b>Commune</b> Associations Particuliers, entreprises...	gratuit 150 €	70 € 120 €	gratuit 50 €	} gratuit
	<b>Hors commune</b> Associations, particuliers, entreprises...	250 €	120 €	80 €	
Journée	<b>Commune</b> Associations Particuliers, entreprises...	gratuit 50 €	} 70 €	gratuit 50 €	} gratuit
	<b>Hors commune</b> Associations, particuliers, entreprises...	150 €		80 €	

**Date de publication**

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en sous-  
préfecture de Montluçon

Fait et délibéré en séance à Treignat,  
Le 10 décembre 2018

Et ont signé au registre les membres présents  
Pour extrait certifié conforme :

Le maire,

Patricia CHOUTEAU